



ERASMUS MID CAP EURO

Rapport annuel au 31 Décembre 2021

Société de gestion: ERASMUS GESTION

Siège social: 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	9

Comptes annuels

Bilan actif.....	21
Bilan passif.....	22
Hors-bilan	23
Compte de résultat.....	24

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	25
Evolution de l'actif net.....	28
Complément d'information 1.....	29
Complément d'information 2.....	30
Ventilation par nature des créances et dettes.....	31
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	32
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	34
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	35
Affectation des résultats.....	36
Résultat et autres éléments.....	42
Inventaire.....	45

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

« Actions de pays de la Zone Euro »

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice Euro Stoxx Mid Net Return. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice Euro Stoxx Mid Net Return (libellé en euros, dividendes réinvestis) est représentatif des sociétés de moyennes capitalisations de la zone Euro. Cet indice est dérivé de l'indice Stoxx Mid 200. Il couvre les principaux pays de la zone Euro tels que l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, le Portugal et l'Espagne. Cet indice est publié par la société Stoxx Limited et disponible sur www.stoxx.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement "value" consiste à procéder à la sélection de valeurs décotées à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs (qualité du management, secteur d'activité, position concurrentielle, situation capitalistique...) et quantitatifs (rentabilité des fonds propres, valeur d'actif, chiffre d'affaires, rentabilité...) conduisant à la détermination d'une valeur industrielle de l'entreprise et la détection d'un "catalyseur" permettant d'anticiper une réduction de la décote mesurée (les titres sont considérés comme décotés lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse).

La recherche de ce catalyseur boursier consiste à identifier un événement qui fera prendre conscience au marché de la sous-évaluation d'un titre. Il peut s'agir d'un changement de management et/ou de stratégie, d'une évolution du contexte sectoriel ou macroéconomique, une cession...

La gestion est discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement, avec la capacité notamment de s'éloigner significativement de l'indice de référence du portefeuille (y compris dans des valeurs non comprises dans l'indice de référence) et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. A ce titre, le portefeuille pourra ne pas évoluer en phase ni en valeur relative, ni dans le temps avec l'indicateur de référence retenu qui n'est pas représentatif des mêmes diversifications du portefeuille (marchés, secteurs, choix et nombre de valeurs, capitalisations...).

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'OPC est soumis à un risque de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Strategie Processus extra-financier de sélection ESG

Par ailleurs, l'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

ERASMUS MID CAP EURO

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,
- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :
 - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc)

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps)

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%. L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en oeuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Composition des actifs

Actifs utilisés

▪ Actions

Les OPCVM « actions de pays de la zone euro » sont en permanence exposés à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Toutefois, pour satisfaire aux conditions d'éligibilité au PEA, le Fonds sera investi de façon permanente à hauteur de 75% minimum, et exposé jusqu'à 110% de l'actif sans allocation géographique ou sectorielle particulière :

- en actions de sociétés de moyenne capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro (y compris la France)
- et autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

A titre accessoire et dans la limite de 10% maximum de son actif, le Fonds pourra être investi sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification du fonds et de sa stratégie d'investissement.

Par ailleurs, dans cette même limite de 10% maximum, le Fonds pourra détenir des actions ou parts :

- d'OPCVM de droit français ou étranger toute classification
- de FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, s'ils respectent les quatre critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA, autres placements collectifs et fonds d'investissement peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

▪ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires, des OPCVM monétaires et des obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

▪ Instruments dérivés

Le Fonds pourra également intervenir sur tous instruments financiers à terme, tels que contrats futures et options, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers,

- soit en couverture de risque "actions" du portefeuille, tout en respectant l'exposition permanente minimum de 75% de l'actif sur les marchés d'actions,
- soit en exposition du portefeuille (jusqu'à 110% de l'actif) à des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur marchés à terme se feront dans la limite d'une fois l'actif du Fonds, la surexposition étant plafonnée à 10% de l'actif.

ERASMUS MID CAP EURO

Ces opérations pourront être négociées avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties, pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour le Fonds, conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier.

Toute contrepartie retenue par le Fonds en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à terme devra être le garant ou une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre. La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

▪ Titres intégrant des dérivés

Risque sur lequel le gérant peut intervenir

- actions

Nature des interventions

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Nature des instruments utilisés

- bons de souscriptions
- les warrants

▪ Dépôts

Le gérant peut avoir recours aux dépôts à terme pour investir la trésorerie du Fonds. La rémunération ainsi acquise contribue à atteindre l'objectif de performance du fonds. Le Fonds peut recourir jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts.

▪ Emprunts d'espèces

Le gérant peut recourir à titre temporaire, à des emprunts d'espèces dans la limite d'un montant ne dépassant pas 10% de l'actif net du Fonds. Le recours aux emprunts d'espèces est effectué dans le cadre de la gestion des souscriptions/rachats.

▪ Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;

- Nature des interventions :

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

- **Les types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations** : sont les actions, les obligations et autres titres de créances, ces actifs sont compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

- **Niveau d'utilisation** : Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

- **Effet de levier** : néant.

- **Rémunération** : des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions" du prospectus.

- **Critères déterminant le choix des contreparties** : Les contreparties des opérations sont du type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE en respect avec la politique de « Best Sélection » de la société.

▪ Contrats constituant des garanties financières

Néant

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risque de marché action :

Le fonds est investi à 75% minimum de son actif, et est fortement exposé au risque des marchés d'actions (110% de l'actif maximum); si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont concentrés sur les actions de moyenne capitalisation. Le volume de ces titres cotés en bourse étant généralement réduit, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque lié à la gestion du fonds :

Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours des actions. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

Risque sur les instruments financiers à terme :

Les risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers à terme en couverture de positions ouvertes du portefeuille seront en tout ou partie couverte par l'évolution en sens contraire des sous-jacents desdites positions ouvertes. Ceux inhérents à l'utilisation de ces instruments en exposition se traduiront par des gains ou pertes financiers en fonction des évolutions de leurs sous-jacents. L'intention du gestionnaire n'est pas d'agir significativement sur ces marchés et instruments, en conséquence les risques induits le cas échéant devraient rester peu significatifs.

Risque de contrepartie :

Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. Le Fonds est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant des opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres avec la ou les contreparties à ces opérations. Le risque de contrepartie lié à ce type d'opération est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du fonds par contrepartie.

Risques accessoires :

Risque de change :

Le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi en valeurs libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille : l'Euro. En particulier, le fonds pourra être exposé en devises des pays de l'Europe (par exemple Livre Sterling, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne suédoise, Couronne norvégienne). Le fonds est exposé à 10% maximum au risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro.

Risque de baisse de la valeur d'obligations convertibles :

Le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi indirectement via un OPCVM au maximum à 10% d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend entre autres des facteurs taux, crédit, actions, prix de l'option intégré dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 10% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RSM Paris

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2021 se termine en belle hausse pour les indices, tirés à la fois par l'amélioration des résultats des sociétés post-covid dans les secteurs les plus touchés (industrielles, loisirs et voyage, aéronautique etc.) mais surtout par la croissance des sociétés technologiques qui ont continué de progresser dans un environnement où le travail à la maison n'a pas cessé. Également, les sociétés exposées à la production de vaccins contre le covid ont le mieux performé cette année. Le mois de décembre a clôturé l'année avec des indices en forte progression, portés par les espoirs d'un variant omicron moins virulent et d'une sortie de la crise proche.

Dans un contexte de forte volatilité où les performances sectorielles ont évolué en fonction de l'actualité autour du covid, la performance du fonds a été satisfaisante, avec une progression de 17,41% (part R), 17,95% (part I), 17,68% (part E) contre un indice en hausse de 16,49%.

Notre approche équilibrée qui consiste à positionner le fonds à la fois sur des valeurs de croissance visible aux valorisations élevées mais également sur des entreprises au potentiel de reprise important et qui sont moins valorisées. Le portefeuille a évolué au grès de l'actualité covid, en surpondérant les entreprises sur le thème réouverture de l'économie lorsque les contaminations et les restrictions diminuaient et en surpondérant les entreprises plus défensives lors du retour des incertitudes autour de la crise. Les sociétés exposées à l'industrie du vaccin, comme Sartorius Stedim et Dermapharm, ont également affiché une belle performance cette année. En cours d'année, nous avons adapté nos thèmes d'investissement pour retirer celui de reprise économique qui était déjà bien amorcée avec un certain nombre d'entreprises qui avaient vu leurs résultats se redresser, que nous avons remplacé par pricing power qui paraissait essentiel dans un contexte inflationniste accru marqué par la hausse des matières premières et des composants en deuxième partie d'année. Ce thème devrait rester surpondéré dans le portefeuille en 2022.

Dans le détail, trois sociétés ont particulièrement contribué à la performance du fonds. Tout d'abord, d'Ieteren (+115%), holding belge détenant notamment une participation majoritaire dans Belron, propriétaire de la marque Carglass. Le titre a profité de l'entrée d'un actionnaire à ses côtés revalorisant sa participation à une valeur bien supérieure que celle anticipée par le marché, ainsi qu'une nette amélioration de ses résultats pour Belron et pour la division d'Ieteren Auto. La banque privée Rothschild & Co (+55%) affiche une très belle performance sur l'année portée par un niveau d'activité de conseil soutenu et un développement aux US qui commence à porter ses fruits mais également un flux d'acquisitions très élevé, deux dynamiques qui devraient perdurer en 2022. Le fabricant de semi-conducteurs ASMI a plus que doublé cette année affichant une croissance des ventes de 30% avec une marge opérationnelle autour de 30%, c'est un des grands gagnants de la digitalisation et de la reprise économique car les semi-conducteurs sont actuellement en rupture de stock dans de nombreux secteurs et la visibilité sur l'activité est donc accrue. Par ailleurs, ASMI a présenté des objectifs de croissance ambitieux lors de son capital market day fin septembre (+20% par an en moyenne sur 2020-2025), de quoi rassurer les investisseurs sur les perspectives de croissance future.

A contrario, d'autres titres ont pesé sur la performance, au premier rang desquels Solutions 30 (-70%) qui a fait l'objet d'une attaque d'un short seller puis qui n'a pas été en capacité de faire certifier ses comptes par son auditeur. Nous avons vendu le titre dans de mauvaises conditions car nous n'étions plus en capacité de valoriser la société sans les comptes annuels certifiés. Également, Global Fashion Group (-45%), revendeur de vêtements et accessoires de marques européennes dans les pays émergents, qui a été impacté 1/ par les fortes restrictions dans les pays émergents par manque de développement des vaccins et 2/ par une hausse de la concurrence sur des régions sur lesquelles il était pionnier et 3/ des problèmes d'approvisionnement et de supply chain. Nous avons cédé le titre à la suite d'une publication décevante car nous avons des craintes sur la capacité de la société à atteindre son objectif 2021, qui se sont avérées vraies par la suite. Pour finir, S&T (-22%) qui a été pénalisé sur l'année par des ruptures de composants et qui a fait l'objet de l'attaque d'un short seller en fin d'année. Nous conservons à ce stade la position car les entretiens que nous avons faits avec le management nous ont apporté les réponses nécessaires. Par ailleurs, la société a mandaté deux auditeurs pour publier des rapports sur l'intégrité de ses comptes d'ici la fin du premier trimestre 2022.

Pour 2022, nous conservons un portefeuille équilibré car nous pensons que la volatilité devrait continuer d'animer les marchés. Nous avons par ailleurs allégé ou vendu les sociétés les plus chères que nous détenions dans le portefeuille (Carl Zeiss, Nexi, Finecobank, Teleperformance) qui sont les premières touchées par une hausse des taux. Nous avons par ailleurs initié des sociétés avec un pricing power important, exposé à des tendances structurelles comme la construction et rénovation, la réduction de la consommation d'énergie et la reprise de la demande des consommateurs. Nous avons ainsi acheté des valeurs industrielles comme Kronos, Nexans, ID Logistics mais aussi Amplifon, société de croissance visible qui devrait continuer de bénéficier d'une croissance structurelle forte. Comme toujours, nous restons réactifs et ajusterons le portefeuille au grès de l'actualité macroéconomique et sanitaire.

DEONTOLOGIE

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

1. Objet

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF ») Erasmus Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique.

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque Erasmus Gestion exerce son activité de gestion de portefeuille, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Il mentionne également les prestataires utilisés.

Dans le cadre de MIF 2, cette liste des prestataires peut être complétée, pour chaque catégorie d'instruments financiers, par le classement des cinq premiers prestataires en termes de volumes de négociation auxquelles il a transmis ou auprès desquelles il a passé des ordres de clients pour exécution au cours de l'année précédente et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue, et cohérentes par rapport à la publication appelée RTS 28 (Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation).

Pour une clientèle non professionnelle, le présent document renvoie vers un tableau synthétique (cf. Annexe 1) répertoriant, en fonction de la catégorie des instruments financiers habituellement traités, outre les courtiers utilisés, les lieux d'exécution qu'utilisent ces derniers pour offrir la meilleure exécution. Ce tableau sera mis à jour en cas de changement de politique.

2. Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont Erasmus Gestion assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par Erasmus Gestion sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Pour ses clients non professionnels Erasmus Gestion, le facteur prépondérant est le critère du cout total. Pour autant, s'ils influent de manière déterminante sur l'obtention du meilleur résultat possible, exprimé en termes de prix total, d'autres critères peuvent être considérés

3. Contexte et champ d'application

Erasmus Gestion est un établissement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pouvant traiter l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

3.1. Textes de référence

Les textes de références traduisant les obligations de la Directive MIF2 et définissant les obligations des établissements agréés sont principalement :

- Le Code Monétaire et Financier (CMF) : articles L.533-11 à L.533-16, L.533-18 à L.533-20
- La Directive MIF 2 : Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014
- Le Règlement Délégué UE du 25/04/2016 du 25.4.2016

- Le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- La « Position – Recommandation » AMF 2014-07 : guide relatif à la meilleure exécution, maj en juillet 2020

3.2. Catégorisation MIF

La présente politique de sélection est établie en faveur des OPC gérés par Erasmus Gestion, et des clients professionnels et non professionnels de Erasmus Gestion, qui a généralement opté pour le statut de « client professionnel » vis-à-vis de ses contreparties, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

3.3. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- Les marchés réglementés,
- Les systèmes multilatéraux de négociation,
- Les systèmes organisés de négociation,
- Les internalisateurs systématiques,
- Les teneurs de marchés,
- Les autres fournisseurs de liquidités,
- Les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Erasmus Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

Erasmus Gestion accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, Erasmus Gestion pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

3.4. Catégorisation des clients Erasmus Gestion

La Directive MIF2 fixe trois principales catégories : les « contreparties éligibles », les « clients professionnels » et les « clients non professionnels ». La présente politique d'exécution s'applique à tous les clients de Erasmus Gestion, non professionnels et professionnels.

3.5. Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de Erasmus Gestion couvre tous les produits financiers inclus dans le périmètre de la directive MIF2 et traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

4. Sélection des intermédiaires financiers et exécution des ordres

4.1. Recours à une table de négociation externe

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Erasmus Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat, à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF2, Erasmus Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Cet intermédiaire assure depuis 16/09/2019 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Erasmus Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Erasmus Gestion.

ERASMUS MID CAP EURO

En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoe.fr/regulation/>.

4.2. Stratégie

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par Erasmus Gestion sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Erasmus Gestion telles que définies au § 4.4
- Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 4.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par Erasmus Gestion pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par Erasmus Gestion. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 4.5.
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

4.3. Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	<p>Marchés réglementés (MR)</p> <p>Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN)</p> <p>Internalisation Systématique (IS)</p>	<p>Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ; ▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ; ▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; ▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ; ▪ Respect des orientations pour la période ;
ETFs (tous sous-jacents)	<p>MR</p> <p>SMN</p> <p>IS</p> <p>Teneur de Marché</p>	<p>Les ordres sont transmis à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.

Taux et crédit	SMN IS Teneur de Marché	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ; ▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.
Futures	MR	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapidité d'exécution ; ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Respect des orientations pour la période.

4.4. Instructions spécifiques

Lorsque Erasmus Gestion transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), Erasmus Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque Erasmus Gestion transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à Erasmus Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). Erasmus Gestion contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

4.5. Opérations spéciales

En cas d'opérations spéciales de la part de sociétés cotées sur les marchés financiers telles que introductions en bourse ou augmentations de capital ..., afin de profiter au mieux d'éventuelles décotes sur le marché, l'exécution pourra être confiée à un broker qui ne fait pas partie de la liste des brokers autorisés et qui est désigné contrepartie lors de ces opérations spéciales.

5. Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Les rapports issus de ces contrôles sont ensuite présentés à Erasmus Gestion.

5.1. Surveillance continue

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

5.2. Évaluation régulière

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de service Conformité des prestataires Capacités techniques Liquidité
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des performances Adéquation du prestataire aux besoins
	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des flux Mesure des écarts au benchmarks (TCA) Analyse de la liquidité Analyse des coûts Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> Mesure des écarts au benchmarks
ETFs	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des flux Mesure des écarts au benchmarks (TCA) Analyse de la liquidité Analyse des coûts Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des mises en concurrence
Taux et crédit	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> Fiabilité des prix et des axes Capacités techniques Ranking Commentaires trading
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des mises en concurrence Evaluation des plateformes utilisées
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> Mesure des écarts aux benchmarks Réduction du spread

5.3. Comité de sélection

Sur une base semestrielle, Erasmus Gestion analyse le rapport complet portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées. Ce rapport est analysé au sein de Erasmus Gestion en comité de sélection.

Cette analyse présentée par Exoé conduit le comité de sélection de Erasmus Gestion à proposer une sélection des intermédiaires retenus, et une répartition des flux à Exoé pour la période suivante.

Un compte rendu du comité de sélection rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

5.4. Évènements intra période

Erasmus Gestion a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, Erasmus Gestion peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.

ERASMUS MID CAP EURO

De plus, Exoé informera Erasmus Gestion de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considérerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.

6. REVUE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

6.1. Examen annuel

Erasmus Gestion réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

6.2. Mise à jour ponctuelle

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période (§5.3) se produit et affectent la capacité de Erasmus Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, Erasmus Gestion réexamine sa politique d'exécution.

6.3. Moyens d'informations à disposition des clients concernant la politique d'exécution

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par Erasmus Gestion à ses clients. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :

Erasmus Gestion

14 rue de Marignan, 75008 Paris

01 71 70 43 10

contact@erasmusgestion.com

PRINCIPAUX MOUVEMENTS ERASMUS MID CAP EURO – EXERCICES AU 31/12/2021

Fund Label	Instrument	ISIN	Buy/Sell	Trade Date	Movement Commission	Settlement Date	Instr. Ccy	Quantity	Trade Price	Montant Brut
Erasmus Mid Cap Euro	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Sell	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	1 690,00	2 699,21	4 561 664,90
Erasmus Mid Cap Euro	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Buy	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	1 675,00	2 699,21	4 521 176,75
Erasmus Mid Cap Euro	SESA SPA	IT0004729759	Buy	30/07/2021	3 874,84	03/08/2021	EUR	6 484,00	149,40	968 709,60
Erasmus Mid Cap Euro	STELLANTIS	NL00150001Q9	Buy	18/01/2021	0,00	18/01/2021	EUR	98 315,00	9,72	955 608,22
Erasmus Mid Cap Euro	PEUGEOT SA	FR0000121501	Sell	18/01/2021	0,00	18/01/2021	EUR	56 438,00	16,93	955 608,22
Erasmus Mid Cap Euro	RENAULT SA	FR0000131906	Buy	05/02/2021	3 707,35	09/02/2021	EUR	23 000,00	40,30	926 837,90
Erasmus Mid Cap Euro	ARCELORMITTAL	LU1598757687	Buy	19/03/2021	3 567,33	23/03/2021	EUR	38 500,00	23,16	891 833,25
Erasmus Mid Cap Euro	EDENRED	FR0010908533	Sell	19/03/2021	3 459,74	23/03/2021	EUR	19 313,00	44,79	864 934,64
Erasmus Mid Cap Euro	HELLA GMBH	DE000A135X22	Sell	19/03/2021	3 235,87	23/03/2021	EUR	15 928,00	50,79	808 967,19
Erasmus Mid Cap Euro	ALSTOM	FR0010220475	Sell	16/02/2021	3 216,77	18/02/2021	EUR	19 570,00	41,09	804 191,97
Erasmus Mid Cap Euro	UNIPOL GRUPPO FINANZIARIO SP	IT0004810054	Sell	04/08/2021	3 127,66	06/08/2021	EUR	175 897,00	4,45	781 914,93
Erasmus Mid Cap Euro	SODEXO	FR0000121220	Sell	17/03/2021	3 123,94	19/03/2021	EUR	9 359,00	83,45	780 985,15
Erasmus Mid Cap Euro	VIVENDI	FR0000127771	Buy	19/11/2021	3 080,00	23/11/2021	EUR	70 000,00	11,00	770 000,00
Erasmus Mid Cap Euro	AROUNDTOWN SA	LU1673108939	Sell	29/11/2021	2 963,68	01/12/2021	EUR	133 622,00	5,54	740 920,63
Erasmus Mid Cap Euro	COMPUGROUP MEDICAL SE	DE000A288904	Sell	19/03/2021	2 891,29	23/03/2021	EUR	10 385,00	69,60	722 821,96
Erasmus Mid Cap Euro	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	FR0013154002	Buy	25/01/2021	2 849,53	27/01/2021	EUR	2 100,00	339,23	712 381,32
Erasmus Mid Cap Euro	ELIS SA	FR0012435121	Buy	17/03/2021	2 804,16	19/03/2021	EUR	48 000,00	14,61	701 040,00
Erasmus Mid Cap Euro	ATOS	FR0000051732	Sell	26/01/2021	2 616,40	28/01/2021	EUR	10 550,00	62,00	654 100,00
Erasmus Mid Cap Euro	OVH GROUPE SA	FR0014005HJ9	Buy	14/10/2021	2 590,00	18/10/2021	EUR	35 000,00	18,50	647 500,00
Erasmus Mid Cap Euro	ASR NEDERLANDS NV	NL0011872643	Buy	04/08/2021	2 520,05	06/08/2021	EUR	18 064,00	34,88	630 012,71

LES INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2021 QUI SONT EMIS PAR ERASMUS GESTION :

- OPCVM ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C

LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE :

NEANT

EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 31/12/2021

L'exposition obtenue au travers des instruments financiers dérivés s'élève à 3,54% de l'actif net du fonds.

L'INFORMATION SUR LA DIRECTIVE SFTR

L'OPCVM n'a pas réalisé d'investissements sur les instruments financiers concernés par la directive SFTR

CRITERE ESG - LTE (Loi de Transition Energétique)

Dans le cadre de la loi de 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE), précisée par le décret du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, les sociétés de gestion sont amenées à préciser les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement. A ce jour, Erasmus Gestion s'appuie sur ces critères pour gérer les fonds actions FCP Mon PEA, Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Mid Cap Euro. Ces critères extra-financiers font partie de notre approche d'analyse et de notre stratégie d'investissement.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'OPC est soumis à un risque de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

1. Stratégie Processus extra-financier de sélection ESG

Par ailleurs, l'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,
- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :
 - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

2. Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc)

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps)

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

3. Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

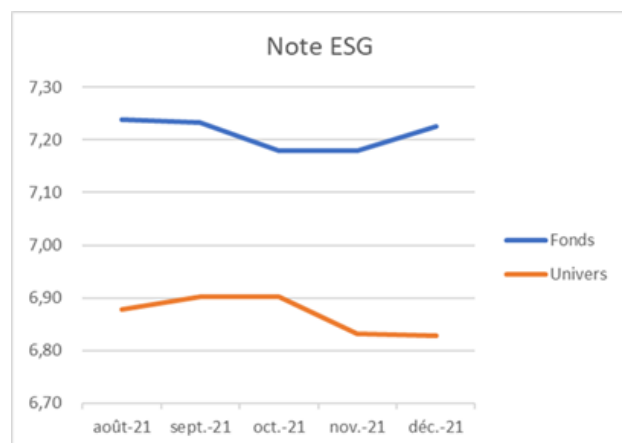
Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

La stratégie d'analyse extra-financière est appliquée depuis le mois d'août 2021, ainsi le compte-rendu sur la performance extra-financière ci-dessous porte sur la période d'août à décembre 2021.

ERASMUS MID CAP EURO

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,2 sur une échelle allant de 0 à 10. La note de son univers est de 6,8.

La note du portefeuille était de 7,2 à fin août 2021 et pour 6,9 pour l'univers. Au cours de cette partie de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille est restée durablement supérieure à celle de son univers d'investissement.



POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société.

Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération (ci-après désignée « la Politique ») est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère.

Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société.

Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016.

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir :

- ses dirigeants,
- ses gérants,
- ses commerciaux,
- son RCCI,
- son Secrétaire Général.

ERASMUS GESTION a obtenu la validation de son dispositif par l'AMF en mars 2018.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : ERASMUS GESTION 14 rue de Marignan 75008 Paris.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.erasmusgestion.com

POLITIQUE DE VOTE

1. Dialogue avec les émetteurs

Au-delà de l'exercice des droits de vote, Erasmus Gestion estime que son engagement d'actionnaire passe également par un dialogue permanent avec les émetteurs. Gérants et analystes rencontrent fréquemment directeurs généraux, directeurs financiers et responsables des relations investisseurs tout au long de l'année. Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions collectives, individuelles ou de visites de sites. Erasmus Gestion participe également aux présentations publiques organisées par les émetteurs.

Ces rencontres, combinées aux analyses financières et extra-financières des prestataires externes, permettent à l'équipe d'analyse de suivre au plus près les entreprises détenues en portefeuille, de modéliser les risques, d'évaluer les controverses, et de les souligner aux équipes dirigeantes.

Dans le cadre de la politique ISR d'Erasmus Gestion, gérants et analystes insistent sur l'importance de la transparence et sur les notions ESG auprès des émetteurs ne publiant pas ou peu de données extra-financières.

Enfin, Erasmus Gestion soutient les augmentations de capital dès lors que celles-ci s'inscrivent dans la stratégie de l'entreprise et si les conditions énoncées plus bas sont respectées.

2. Périmètre de vote

Erasmus Gestion participe au vote dans les assemblées générales des dix plus grandes pondérations de chacun de ses portefeuilles. Il est à noter que seuls les fonds Actions entrent dans le champ de la politique de vote d'Erasmus Gestion.

Erasmus Gestion ne considère pas le précédent critère comme absolu et se réserve la possibilité de participer aux assemblées générales de tout émetteur quelle que soit sa pondération dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

3. Exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont exercés par l'équipe de gestion. L'analyse des résolutions et les décisions de vote sont réalisées conjointement entre l'équipe de gestion et l'équipe d'analyse. Les votes sont exercés par correspondance à travers la plateforme d'un intermédiaire externe (Broadridge).

4. Politique générale de vote

Erasmus Gestion exerce ses droits de vote en tenant compte des recommandations émises par l'Association Française de Gestion financière (AFG).

Modification des statuts. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions et ne vote favorablement que si la modification apporte de la valeur ajoutée à l'émetteur.

Approbation des comptes. Erasmus Gestion approuve les comptes dès lors qu'aucune réserve n'a été émise par les commissaires aux comptes.

Conventions dites réglementées. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions.

Commissaires aux comptes. En ligne avec la réforme européenne de l'audit, les mandats ne peuvent excéder dix ans (24 ans en cas de co-commissariat).

Opérations sur titre

- Dans l'intérêt des minoritaires, Erasmus Gestion n'est pas favorable à la mise en place de dispositifs anti-OPA.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG pour l'égalité entre actionnaires, Erasmus Gestion est favorable au principe « une action une voix » et n'est généralement favorable ni à l'émission d'action sans droit de vote, ni à la pratique de droits de vote doubles/multiples.
- Dans le cadre d'augmentation de capital, Erasmus Gestion considère comme acceptable :
 - Avec droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 50% du capital existant.

- Sans droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 10% du capital existant.

Conseils d'administration et de surveillance

- Dans le cadre de l'élection des mandataires sociaux, Erasmus Gestion vote tel que le seuil minimum d'indépendance soit respecté (33% pour une société contrôlée, 50% pour une société non contrôlée). Erasmus Gestion attache également de l'importance à la pertinence du profil de chaque candidat.
- Il est souhaitable que la durée des mandats n'excède pas quatre ans et que les membres élus ne cumulent pas plus de cinq mandats.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG, Erasmus Gestion est en faveur de l'existence d'un comité d'audit et d'un comité de nomination et rémunération. Il est néanmoins souhaitable d'éviter la multiplication des comités.
- La rémunération des membres du conseil devra être cohérente avec les standards de l'industrie, proportionnée à la capacité de l'entreprise et de préférence intégrer une part variable quant à l'assiduité aux réunions du conseil et des comités.

Rémunération des dirigeants exécutifs

- Erasmus Gestion demande la plus grande transparence quant à la rémunération des dirigeants exécutifs et notamment dans les critères établissant la part variable. Erasmus Gestion attache une importance particulière à ces critères et souhaite l'intégration de critères financiers et extra-financiers.
- Erasmus Gestion est favorable aux options de souscription ou d'achat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance sur une longue durée, au moins 3 ans, de préférence 5 ans.
- Erasmus Gestion considère comme l'AFG que l'échec ne doit pas être payant. Erasmus Gestion n'est pas favorable à une indemnité de départ qui excéderait deux ans de rémunération.

Résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG). Erasmus Gestion vote favorablement les résolutions allant dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux ESG.

5. Conflits d'intérêt

La société de gestion est indépendante et ne dépend d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. Erasmus Gestion dispose d'une totale autonomie sur le plan de la gestion financière, de l'approche commerciale et du choix de ses partenaires et prestataires.

En vertu de son code de déontologie et de son règlement interne, les collaborateurs doivent être particulièrement attentifs et sont sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Erasmus Gestion pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées.

Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché. Le RCCI de la société de gestion s'assure du respect de ces dispositions périodiquement.

Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

La politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts est disponible sur le site internet d'Erasmus Gestion.

6. Rapport sur l'exercice de la politique générale de vote

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, Erasmus Gestion rendra compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés dans un rapport spécifique relatif à l'exercice de ces droits.

Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	49,780,832.07	44,407,769.54
Actions et valeurs assimilées	44,569,643.96	39,508,631.08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	44,569,643.96	39,508,631.08
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	5,046,188.11	4,577,838.46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	5,038,088.11	4,569,438.46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	8,100.00	8,400.00
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	165,000.00	321,300.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	165,000.00	321,300.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	814,294.85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	814,294.85
Comptes financiers	1,430,712.21	2,426,946.14
Liquidités	1,430,712.21	2,426,946.14
TOTAL DE L'ACTIF	51,211,544.28	47,649,010.53

Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	43,030,919.14	45,535,309.85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8,065,628.99	763,971.84
Résultat de l'exercice (a,b)	-64,065.20	-686,932.45
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 51,032,482.93	 45,612,349.24
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	179,061.35	2,036,661.29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	179,061.35	2,036,661.29
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	51,211,544.28	47,649,010.53

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/06/2022	1,806,413.40	-
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 18/06/2021	-	2,001,111.58
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	717,522.10	326,005.64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	717,522.10	326,005.64
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-16,339.86	-7,347.34
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-16,339.86	-7,347.34
Résultat sur opérations financières (I + II)	701,182.24	318,658.30
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-773,342.90	-962,260.51
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-72,160.66	-643,602.21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8,095.46	-43,330.24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-64,065.20	-686,932.45

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

ERASMUS MID CAP EURO

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière incluant les frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats)

- 1.50% TTC maximum pour la part R
- 0.90% TTC maximum pour la part I
- 1.20% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 20% de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (Euro Stoxx Mid Net Return), si la performance du FCP est positive pour la Part R, I et E.

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable. La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.

Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.
- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.
- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.

ERASMUS MID CAP EURO

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part E

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part E

Changements affectant le fonds

Depuis le 18/10/2021, le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG. L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	45,612,349.24	50,198,514.13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	18,112,961.36	15,518,603.28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-20,439,650.47	-22,086,470.46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10,935,168.46	7,203,073.77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,209,362.13	-6,380,005.57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	451,440.00	392,175.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-252,277.50	-
Frais de transaction	-722,875.34	-673,899.33
Différences de change	967.61	-0.91
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-183,902.64	2,005,661.54
Différence d'estimation exercice N	6,263,580.80	6,447,483.44
Différence d'estimation exercice N-1	-6,447,483.44	-4,441,821.90
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-200,175.00	78,300.00
Différence d'estimation exercice N	-121,875.00	78,300.00
Différence d'estimation exercice N-1	-78,300.00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-72,160.66	-643,602.21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	51,032,482.93	45,612,349.24

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	5,038,088.11
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,362.885	
Nombre de titres rachetés	7,741.655	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	954.5000	
Nombre de titres rachetés	892.5000	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,218.772	
Nombre de titres rachetés	2,550.000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	509,298.78	1.50
Commissions de surperformance	72,599.33	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	130,974.24	0.90
Commissions de surperformance	49,153.31	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,381.68	1.20
Commissions de surperformance	1,935.56	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	179,061.35
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	179,061.35

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	1,806,413.40
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,430,712.21
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,430,712.21	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	17.33
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-91,223.02	-517,385.20
Total	-91,223.02	-517,385.20
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-91,223.02	-517,385.20
Total	-91,223.02	-517,385.20
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,323,352.92	531,622.54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,323,352.92	531,622.54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,323,352.92	531,622.54
Total	5,323,352.92	531,622.54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	27,510.52	-160,885.75
Total	27,510.52	-160,885.75
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	27,510.52	-160,885.75
Total	27,510.52	-160,885.75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,619,529.29	220,688.98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,619,529.29	220,688.98
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,619,529.29	220,688.98
Total	2,619,529.29	220,688.98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-352.70	-8,661.50
Total	-352.70	-8,661.50
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-352.70	-8,661.50
Total	-352.70	-8,661.50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	122,746.78	11,660.32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	122,746.78	11,660.32
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	122,746.78	11,660.32
Total	122,746.78	11,660.32
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	662.68	536.23	674.31	715.76	840.35
Actif net (en k EUR)	42,453.55	30,518.92	32,904.21	31,795.98	33,650.62
Nombre de titres					
Parts C	64,062.916	56,912.901	48,796.249	44,422.097	40,043.327

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	88.56	3.25	11.78	11.96	132.93
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.15	-0.59	1.02	-11.64	-2.27

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS MID CAP EURO

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	14,098.04	11,474.45	14,491.47	15,453.83	18,227.02
Actif net (en k EUR)	2,749.12	8,915.65	16,781.13	13,120.31	16,604.82
Nombre de titres					
Parts C	195.0000	777.0000	1,158.0000	849.0000	911.0000

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	792.69	68.06	253.10	259.93	2,875.44
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-15.97	66.21	82.31	-189.50	30.19

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS MID CAP EURO

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	101.31	108.02	127.12
Actif net (en k EUR)	513.18	696.06	777.04
Nombre de titres			
Parts C	5,065.000	6,443.698	6,112.470

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	1.09	1.80	20.08
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	-0.16	-1.34	-0.05

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				44,569,643.96	87.34
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				44,569,643.96	87.34
ALSTOM	30,000.00	31.22	EUR	936,600.00	1.84
AMPLIFON SPA	20,000.00	47.45	EUR	949,000.00	1.86
ARCADIS NV	24,000.00	42.34	EUR	1,016,160.00	1.99
ARKEMA	9,722.00	123.85	EUR	1,204,069.70	2.36
ASM INTERNATIONAL NV	1,277.00	388.70	EUR	496,369.90	0.97
ASR NEDERLAND NV	46,619.00	40.50	EUR	1,888,069.50	3.70
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	95,001.00	12.86	EUR	1,221,237.86	2.39
DERMAPHARM HOLDING SE	12,605.00	89.30	EUR	1,125,626.50	2.21
DIETEREN GROUP	10,039.00	171.60	EUR	1,722,692.40	3.38
DUERR AG	26,963.00	40.12	EUR	1,081,755.56	2.12
ECKERT + ZIEGLER STRAHLEN UN	7,378.00	94.10	EUR	694,269.80	1.36
EDP RENOVAVEIS SA	42,032.00	21.90	EUR	920,500.80	1.80
ELIS SA -W/I	65,439.00	15.22	EUR	995,981.58	1.95
EURAZEO SE	15,876.00	76.80	EUR	1,219,276.80	2.39
FNAC DARTY SA	18,193.00	57.50	EUR	1,046,097.50	2.05
HUGO BOSS AG -ORD	21,835.00	53.50	EUR	1,168,172.50	2.29
ID LOGISTICS GROUP	2,700.00	367.50	EUR	992,250.00	1.94
IREN SPA	345,202.00	2.65	EUR	916,166.11	1.80
KERRY GROUP PLC-A	13,500.00	113.25	EUR	1,528,875.00	3.00
KION GROUP AG	15,000.00	96.48	EUR	1,447,200.00	2.84
KRONES AG	10,000.00	95.90	EUR	959,000.00	1.88
M6-METROPOLE TELEVISION	42,474.00	17.16	EUR	728,853.84	1.43
MONCLER SPA	17,424.00	64.02	EUR	1,115,484.48	2.19
NEXANS SA	12,000.00	85.85	EUR	1,030,200.00	2.02
OVH GROUPE SAS	35,000.00	25.40	EUR	889,000.00	1.74
ROTHSCHILD + CO	43,316.00	40.35	EUR	1,747,800.60	3.42
S.O.I.T.E.C.	4,238.00	215.20	EUR	912,017.60	1.79
S&T AG	42,966.00	14.66	EUR	629,881.56	1.23
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	2,450.00	482.40	EUR	1,181,880.00	2.32
SESA SPA	8,731.00	173.40	EUR	1,513,955.40	2.97
SIXT SE - PRFD	15,200.00	86.80	EUR	1,319,360.00	2.59
SOMFY SA	8,146.00	176.20	EUR	1,435,325.20	2.81
SOPRA STERIA GROUP	6,000.00	157.50	EUR	945,000.00	1.85

ERASMUS MID CAP EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
STABILUS SA	12,975.00	64.55	EUR	837,536.25	1.64
TELEPERFORMANCE	3,319.00	392.00	EUR	1,301,048.00	2.55
VERALLIA	33,909.00	30.96	EUR	1,049,822.64	2.06
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGI	10,500.00	60.30	EUR	633,150.00	1.24
VIRBAC SA	3,461.00	424.50	EUR	1,469,194.50	2.88
VIVENDI SE	70,000.00	11.89	EUR	832,300.00	1.63
WIENERBERGER AG	45,407.00	32.34	EUR	1,468,462.38	2.88
Titres d'OPC				5,046,188.11	9.89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				5,038,088.11	9.87
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,510.000991	3,336.48	EUR	5,038,088.11	9.87
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés				8,100.00	0.02
AXA EXPANSION 1 FCPR	30,000	0.27	EUR	8,100.00	0.02
Instruments financiers à terme				165,000.00	0.32
Options				165,000.00	0.32
CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/06/2022	1,500.00	2.20	EUR	165,000.00	0.32
Créances				-	-
Dettes				-179,061.35	-0.35
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,430,712.21	2.80
TOTAL ACTIF NET			EUR	51,032,482.93	100.00